CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

AC-04(15)

Détection de l’information non autorisée

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

AC

Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-04(15) — Détection de l’information non autorisée (PbM-)

Énoncés :

Lors du transfert d’information entre différents domaines de sécurité, examiner l’information afin de détecter la présence de [Affectation : information non autorisée définie par l’organisation] et interdire le transfert de cette information, conformément à la [Affectation : stratégie de sécurité ou de conformité définie par l’organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

L’information non autorisée inclut le code malveillant, l’information qui n’est pas adéquate pour une publication provenant du réseau source, ou le code exécutable qui pourrait perturber ou nuire aux services ou systèmes sur le réseau de destination. Limiter la collecte d’information non autorisée spécifique peut réduire le risque de collecte de renseignements personnels inappropriés.